

ble. La quatrième clause établit qu'aucun prêtre ne peut être rejeté à moins de raisons bien connues et jugées par le presbytère ou une cour ecclésiastique. La cinquième clause porte que les jugemens en pareille matière sont susceptibles d'appel devant des cours ecclésiastiques supérieures, et la sixième porte que les prédicants acuellement dans leurs bénéfices ne peuvent pas être refusés.

FRANCE.

On reçoit de Tours de curieux et intéressants détails sur une fille de trente-quatre ans, frappée de cécité dès son bas-âge, et de dont les parens sont marchands et cabaretiers à Amboise. L'aveugle fait tout le service de la maison. Si vous êtes un chaland, votre voix ou le bruit de vos pas vous fera reconnaître, vous fussiez-vous absenté pendant plusieurs années. Demandez du fil rouge, du fil blanc, du fil jaune, des rubans, etc., l'aveugle vous servira aussitôt toutes ces choses avec la plus surprenante célérité. Est-ce du pain que le pauvre vient acheter ? La quantité est posée dans la balance et pesée à un milligramme près. Payez, et l'intelligente fille distinguera la valeur de la pièce de monnaie que vous lui donnerez, et vous rendra l'excédant. Voulez-vous boire ou manger ? L'aveugle essuie la table, étend la nappe, place le couvert, vous apporte ce que vous demandez ; puis elle court à la cave, où, pour se rendre, il faut traverser la rue. Eh bien ! elle traverse la rue, la clé d'une main, la bouteille de l'autre ; elle ouvre la porte, tourne le robinet, emplit sa bouteille sans verser une goutte de vin, puis revient à la maison, plus alerte que toute autre domestique, car elle n'est pas embarrassée d'un flambeau, qui souvent s'agite à l'air et s'éteint quelquefois. Le dimanche, pour aller entendre la messe, elle se rend à l'église Saint-Jean, distante de 1,000 mètres de chez elle. Elle parcourt les rues sans jamais faire un faux pas. Arrivée à l'église, elle plonge le doigt dans le bénitier, prend sa chaise au milieu de deux cents autres chaises, et trouve toujours une place. La messe dite, elle rentre chez elle en parcourant le même trajet, se rangeant contre les maisons à l'approche d'un danger qu'elle comprend, évitant instinctivement tous les obstacles.

ESPAGNE.

Résumons en quelques mots la situation générale des partis en Espagne.

L'apparition du cabinet Lopez, avec son programme d'amnistie, d'équité dans l'administration du trésor, de concordat avec Rome, a été comme un éclair entr'ouvrant l'avenir de l'Espagne. On peut se demander si le régent, livré à sa propre nature, n'aurait point cédé au mouvement généreux qu'imprimait la pensée de Lopez : ceux qui se portent garantie des loyales intentions d'Espartero doivent penser qu'il en aurait été ainsi. Mais ses amis et confidentes ont d'autres vues, et tout ce qu'on pouvait imaginer de plus anti-national, si non anti-constitutionnel, a été fait.

À moins de démence dans les hommes de la camarilla d'Espartero, on ne peut hésiter à dire qu'il y a dans leur jeu un dessous de cartes visible ; que l'Angleterre, comptant déjà sur l'avilissement absolu de l'Espagne, pousse Espartero, sans faux-fuyant et sans vergogne, à la destruction de ce qui reste de nationalité. Il est néanmoins douteux qu'on médite l'intronisation du général-régent ; mais qui peut croire que la prolongation de la minorité n'est pas dans les plans fixes de son parti ?

Tous les hommes de quelque prudence en Espagne ont senti que des insurrections impetives amèneraient ce fatal dénouement. Ainsi doit-on admirer la conduite des corporations provinciales et municipales, dans les circonstances présentes. Tandis que les patriotes-soldats provoquent une prise d'armes, les magistrats municipaux maintiennent l'ordre par des proclamations vigoureux-es. Ils déclarent que le cercle de la légalité n'est pas encore franchi ; ce qui est vrai. « Restons tranquilles jusqu'à ce qu'on brise la Constitution, disent-ils aux milices nationales. Le jour où le premier coup sera porté, nous sommes à votre tête. » Ainsi il a été dit à Saragosse et à Barcelone.

Nous le répétons, cette conduite est d'une extrême sagesse et d'une admirable prudence.

Les députés formant la majorité du Congrès dissout, se montrent en disposition de former une convention extra-légale. Il nous semble que le moment n'est pas encore venu. Qu'on se réunisse maintenant pour diriger les élections ; qu'il y ait un comité permanent, qu'on rédige un programme ; qu'on rallie les courages autour d'un drapeau commun : rien de mieux, ou même, nous disons cela est nécessaire. Mais, dans tout cela, les députés ne doivent agir qu'au titre de citoyens connus et influents. L'heure viendra peut-être où, élus de nouveau, ils auront à veiller d'une autre façon au salut de la patrie.

Nous ignorons quels sont les plans de notre gouvernement ; mais si, dès cet instant, il n'a point fait un pacte tacite pour la défense et au besoin pour l'agression, avec ce parti national qui compte aujourd'hui à sa tête tous les grands noms des fractions constitutionnelles, il manque à la dignité de la France comme puissance voisine et amie de l'Espagne et rivale de l'Angleterre.

Nous omettons les détails de vaisseaux anglais envoyés sur les côtes d'Espagne ; nous ne parlons plus de ces misérables lâchetés du gouvernement de Berceira et de Mendizabal, l'amnistie tronquée, le droit des ports supprimé, la contribution de guerre restituée à Barcelone, les impôts facultatifs, etc., etc. ; tout cela est connu par les nouvelles et jugé par le bon sens public.

Ce qu'il a de plus grave est la formation d'un comité pour préparer la loi

des cotons. Songez que les sept huitièmes de l'Espagne doivent voir avec jalousie la suprématie industrielle d'une seule province, la Catalogne. Songez que l'agriculture, si prépondérante dans la plupart des provinces, aspire à une extension de la liberté commerciale, et frémissez pour l'avenir de notre commerce avec la Péninsule.

UNIVERS.

—Une sorte de magie s'attache en Espagne au nom de M. Lopez, qui n'a occupé le ministère qu'afin d'empêcher la prescription des grandes idées dans le gouvernement. La mesure de l'amnistie, que ses successeurs lui ont ravie en la mutilant, réconciliait les partis constitutionnels ; l'annonce d'une négociation avec Rome ranimait les espérances de l'Eglise : un concert de louanges allait s'élever de toutes parts.

On se rappelle des paroles que ce même Lopez, alors simple député, prononçait il y a un an dans le congrès. Il s'agissait du triste état où la mauvaise administration a placé le clergé séculier et régulier : « J'ai vu, Messieurs, dans mon dernier voyage, disait l'éloquent avocat, un tableau déplorable dont toute ma sensibilité a été affectée. Au sortir de table, dans une auberge, pour aller prendre la voiture, je vis une troupe de pauvres se presser à la porte autour des voyageurs afin d'exciter leur compassion, et parmi eux un prêtre, avec son grand chapeau à bords relevés, presque nu, tendant une main dégoûtante en implorant quelque secours. Le malheureux était aveugle, et il n'avait les yeux ouverts que lorsqu'il le fallait pour pleurer. Rarement j'ai éprouvé une impression aussi profonde. Les larmes d'un vieillard touchent toujours le cœur ; celles d'un prêtre le déchirent. »

« Les religieuses, disait encore M. Lopez, ces infortunées retirées du monde et que le monde oublie, se trouvent dans le plus déplorable abandon, sans doute parce qu'elles ne sont pas de ces créanciers qui peuvent assiéger continuellement la porte des ministères ; elles que le gouvernement devait servir de préférence, parce qu'elles ont jusqu'à un certain point une créance de propriété. Car elles avaient un droit de propriété sur les biens que leurs pères leur avaient constitués pour entrer dans les monastères ; parce qu'ailleurs elles sont malheureuses, et surtout parce qu'elles sont femmes. » Nobles paroles qui seront toujours répétées à l'honneur d'un nom inscrit dans les fastes de la patrie.

Nous avons soigneusement constaté les différentes motions faites dans le congrès et dans le sénat en faveur des intérêts de l'Eglise. Le sénat, dans sa séance du 19 mai, a unanimement approuvé un paragraphe de l'Adresse ainsi conçu :

« Il se trouve encore dans ce département de l'administration publique un objet de la plus haute importance (*importantísimo*), sur lequel le sénat ne peut se dispenser d'appeler l'attention de V. A. En dépit des dernières dispositions adoptées en faveur du culte et du clergé, les nécessités de l'un et de l'autre n'ont point un suffisant soulagement ; et, d'un autre côté, le réglemeut définitif de cette classe qui a une si grande influence sur la société, est impérieusement réclamé par la religion et la politique. L'équité, la convenance, les avantages qui en découlent pour la morale privée et publique, et la tranquillité générale de l'Etat, ne permettent pas que l'on oublie le culte ; les besoins de l'Espagne, l'honneur et la dignité de la nation conseillent de résoudre comme il convient ce qui regarde la situation du clergé. »

UNIVERS.

GRÈCE.

—La situation de la Grèce est des plus mauvaises ; la longue persévérance du roi Othon dans un système impossible a déjà fait prononcer le mot de déchéance. Pour lui succéder, on nomme soit le duc de Leuchtenberg, soit le duc de Cambridge. Quelques-uns rêvent l'avènement du prince de Joinville ; enfin on prononce aussi le nom du prince Auguste de Cobourg, mari de la princesse Clémentine. Tous ces propos, qui ne sont que des propos, ont cependant un fond de menace. Il est à désirer, dans l'intérêt de la France, que M. Piscatory, envoyé à Athènes comme ministre résident, soit assez heureux pour tirer la royauté grecque du borbier où elle s'est fourvoyée.

DEUX-SCIILES

—Il se poursuit, entre le gouvernement français et napolitain, des négociations suivies, dont on ignore le sujet ; mais on prétend que le cabinet des Tuileries se pose de nouveau comme intermédiaire afin d'aplanir les difficultés qui se sont élevées, dit-on, entre le roi des Deux-Siciles et la Grande-Bretagne, relativement au traité de commerce qui se négocie depuis plusieurs années, mais qui ne se conclut jamais. En échange de ce bon office, qu'obtiendra M. Guizot pour l'intérêt français ? Rien, sans doute. N'est-ce pas très-heureux de complaire gratuitement à John Bull ?

UNIVERS.

ÉTATS-UNIS.

On lit dans le *Courrier de la Louisiane*, du 10 : « Nous tenons, d'un des médecins les plus distingués de notre ville, que la fièvre jaune a fait son apparition depuis la semaine dernière. Un Français, demeurant rue Dumaine, en est mort après cinq jours de maladie. Bien que ce soit le seul cas que nous ayons à signaler jusqu'à présent, nous recommandons cependant aux étrangers d'être prudents. »

—Les Sauterelles, cette autre pluie d'Égypte, qui reviennent périodiquement tous les dix-sept ans et dont les nués couvrent maintenant les États-Unis, ne sont pas, à ce qu'il paraît, aussi inoffensives qu'on l'avait cru jusqu'à ce jour. Un journal de New-York annonce que plusieurs personnes sont mortes de leur piqure : il cite particulièrement un enfant de Newask qui, ayant été piqué au bras, par un de ces insectes, mourut au bout de quelques jours de souffrance.

Les États-Unis ne sont pas seuls affligés maintenant de ce fléau. La